

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9957

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN ROYAL

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise DUBRULLE-FAIGNOT TP à Ste-Marie-Cappel qui va procéder à des travaux d'assainissement chemin Royal pour le compte de Noréade

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRÊTE

Art 1 : La circulation et le stationnement seront interdits chemin Royal du 16 au 23 octobre 2023 pendant les travaux d'assainissement.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société DUBRULLE-FAIGNOT TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 13 octobre 2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,




Daniel DESCHODT.